

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 15 avril 2024

<p>Nombre de membres :</p> <p>Afférents au Conseil d'administration : 15 En exercice : 15</p> <p>Date de convocation : 4 avril 2024 Date d'affichage : 4 avril 2024</p> <table border="1"> <tr> <td>Présents : 12</td> <td>Abstention : 0</td> </tr> <tr> <td>Représentés : 3</td> <td>Votes pour : 14</td> </tr> <tr> <td>Votants : 14</td> <td>Votes contre : 0</td> </tr> </table>	Présents : 12	Abstention : 0	Représentés : 3	Votes pour : 14	Votants : 14	Votes contre : 0	<p>L'an deux-mille-vingt-quatre et le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.</p> <p>Présents : M. Thierry DUFOUR, Mme Nawel VIGUIÉ (procuration reçue de Mme Blanco Liquière), M. Alfred KROL (procuration reçue de Mme Guyader), M. Philippe CACERES, M. Claude JOUANY, Mme Brigitte VERGNES, Mme Nawal LAGHZAOU, Mme Pascale BERLY, Mme Annie CAVAILLÈS (procuration reçue de Mme Lartigue), M. Serge COTTO, Mme Hélène AILLOS, M. Jean-Philippe SOUQUIERE</p> <p>Absents représentés : Mme Caroline BLANCO LIQUIERE (procuration donnée à Mme Nawel VIGUIÉ ; Mme Anne-Marie GUYADER (procuration donnée à M. Alfred KROL) ; Mme Yolande LARTIGUE (procuration donnée à Mme Annie Cavallès)</p> <p>Secrétaire : Brigitte VERGNES</p> <p>Représentation EHPAD : Mme Audrey GROWAS-COMBON</p>
Présents : 12	Abstention : 0						
Représentés : 3	Votes pour : 14						
Votants : 14	Votes contre : 0						

Objet : État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2023 – Délib.EHPAD n°2024-07

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du budget primitif 2023.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121.31, L2122.21, et L.2343.1 et 2 ;
- Vu le Code des Communes et notamment les articles R 241.1 à 4, R 241.16 à 33 ;
- Vu le CPOM 2019-2023 signé le 31/12/2019 ;
- Vu les documents budgétaires joints,

Monsieur Le Président demande au Conseil d'Administration de voter l'état réalisé des recettes et des dépenses pour l'exercice 2023 tel que suit :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES - << Toutes sections confondues >>		BUDGET 2023
COMPTES	LIBELLE - DEPENSE	REALISATION 2023
002	Résultat d'exploitation	0,00
00	RESULTAT	0,00
Grp. 1	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE (011)	466 389,73 €
Grp. 2	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL (012)	2 650 560,70 €
Grp. 3	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE (016)	507 243,02 €
	TOTAL DES DEPENSES	3 624 193,45 €
FONCTIONNEMENT - RECETTES - << Toutes sections confondues >>		REALISATION
COMPTES	LIBELLE - RECETTE	
Grp. 1	PRODUITS DE LA TARIFICATION (017)	3 258 793,10 €
Grp. 2	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION (018)	105 825,54 €
Grp. 3	PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES (019)	52 797,67 €
	TOTAL DES RECETTES	3 417 416,31 €
	RESULTAT	- 206 777,14 €

INVESTISSEMENT - DEPENSES - << Toutes sections confondues >>
COMPTES LIBELLE - DEPENSE

		REALISATION 2023
Grp. 1	REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES	127 433,32 €
Grp. 2	ACQUISITION D'ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE	31 533,81 €
	TOTAL DES DEPENSES	158 967,13 €

INVESTISSEMENT - RECETTES - << Toutes sections confondues >>
COMPTES LIBELLE - RECETTE

		REALISATION
	DOTATIONS	269 157,67 €
Grp. 1	AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES	57 772,69 €
Grp. 2	AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES	2 700,00 €
	TOTAL DES RECETTES	329 630,36 €
	RESULTAT	170 663,23 €

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'adopter l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2023 tel qu'il a été présenté par le Président,
- de reporter les résultats de clôture sur l'exercice 2024,
- de mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Pour extrait conforme,
Puygouzon, le 15 avril 2024

Monsieur Thierry DUFOUR,
Président du CCAS de Puygouzon

